

Édition Décembre 2024

Je m'implique dans ma municipalité

PARLONS DU CYBER (HARCÈLEMENT)



Ensemble avec nos différences

Table des matières



Comprendre les différentes formes de harcèlement

Mot de la présidente du Réseau Politique municipale et harcèlement: Pourquoi en parler ensemble ? <i>Texte de Manon Therrien, Présidente du Réseau</i>	Page 3
Introduction Politique municipale: quand le harcèlement s'invite dans le débat. <i>Texte de Anne Marie Asmar, coordonnatrice du Réseau.</i>	Page 4
L'hostilité en ligne : un fléau qui touche singulièrement les femmes <i>Texte de Mélanie Julien, Conseil du statut de la femme.</i>	Page 12
Cyberharcèlement et réseaux sociaux: protéger les femmes en politique municipale <i>Texte de Sandra Salvoni, CRHA</i>	Page 18
Le harcèlement de rue, un phénomène qui limite la participation citoyenne et politique <i>Texte de Annie Métivier Hudon, Accès Transports viables</i>	Page 31
10 conseils pour faire face au cyberharcèlement en politique municipale <i>Texte de Alicia Despins, conseillère municipale Vanier-Duberge</i>	Page 41
Les voies de recours en matière de cyberharcèlement. <i>Texte de Magali Durig, Avocate</i>	Page 49



Manon Therrien
Présidente du Réseau

Politique municipale et harcèlement : Pourquoi en parler ensemble ?

À quelques semaines de la fin de l'année, nous avons le plaisir de vous présenter notre revue de l'année 2024. Le réseau a encore une fois proposé une multitude d'activités et d'outils pour les femmes en lien avec notre projet d'outiller les femmes devant la montée sans cesse du cyberharcèlement sous toutes ces formes.

Quand le cyberharcèlement s'invite dans les débats dans les réseaux sociaux, les actions possibles ou les attitudes qui doivent être adoptées devant ce phénomène ne sont pas sans conséquence. Ainsi, on vous brosse un portrait des effets et des différentes formes de harcèlement qui peuvent s'inviter dans les différents lieux de débats politiques ou dans nos municipalités.

Les femmes font souvent les frais de ce genre de harcèlement, malheureusement. Cette hostilité gratuite gangrène ces milieux et détruit les personnes qui les subissent. Nos collaboratrices vous offrent quelques pistes de solutions et des ressources pour vous aider.

En parcourant les prochaines pages, vous constaterez que le réseau est là pour aider et vous outiller afin que les femmes qui veulent ou sont présentement en politique puissent être actives en politique. N'hésitez pas à diffuser ces outils à vos connaissances et dans vos réseaux. L'objectif du réseau demeure d'aider le plus de femmes possibles et des aidées à réseauter entre elles également.

J'en profite pour vous souhaiter de très joyeuses fêtes de fin d'année.

Et au plaisir de vous croiser lors de nos prochaines activités prévues pour l'année 2025.

**Surveillez vos courriels ou
suivez-nous sur les réseaux
sociaux
afin de rester à l'affût de nos
prochaines activités.**



Anne Marie Asmar
Coordonnatrice du RFPMCN

Politique municipale : quand le harcèlement s'invite dans le débat



« Dans la diversité, il y a beauté et force. Refuser le harcèlement, c'est célébrer cette diversité »

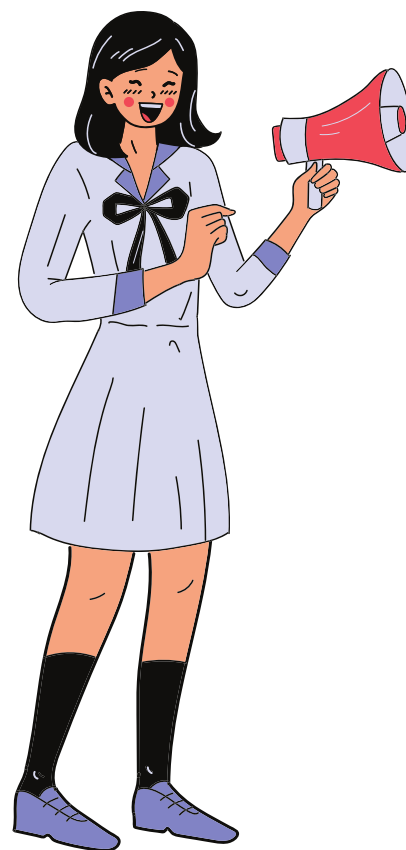
Le harcèlement est une réalité douloureuse qui touche de nombreuses personnes, souvent de manière invisible. Il peut s'exprimer sous différentes formes, qu'il s'agisse de harcèlement scolaire, professionnel ou en ligne (cyberharcèlement). Nous constatons qu'il peut sévir dans différents environnements et la politique municipale comme espace professionnel n'est pas en reste.

En effet, de plus en plus, la question du harcèlement dans l'espace municipal est un sujet préoccupant qui peut avoir des conséquences graves sur le bien-être les élu.e.s, des employé.e.s municipaux et des citoyen.ne.s. Le harcèlement des élu.e.s se caractérise par des comportements inappropriés, des gestes d'intimidations ou des pressions exercées sur des individus en raison de leur rôle ou de leurs opinions politiques.



La Ministre Andrée Laforest soutient que ces comportements nuisent à la qualité du débat public. Ils entraînent des répercussions sur la fonction, ils découragent parfois la participation citoyenne puis affectent certains élu.e.s. Il est important donc de préciser que le harcèlement ne se limite pas seulement à l'acte lui-même, mais qu'il laisse des cicatrices émotionnelles durables sur les victimes.

Dans cette optique, les municipalités devraient mettre en place des politiques claires pour prévenir et sanctionner le harcèlement. Cela peut inclure des formations sur le respect et l'éthique, des canaux de signalement sécurisés, et des mesures pour protéger les victimes. La sensibilisation et l'éducation sont essentielles pour créer un environnement de travail sain et respectueux.



« Le harcèlement ne reflète pas qui vous êtes, mais qui ils sont »



Toutefois, le harcèlement de ne limite pas à l'espace public mais est de plus en plus présent dans l'espace numérique. Le harcèlement en ligne ou cyberharcèlement est un problème sérieux qui peut entraîner des conséquences graves sur la vie des personnes concernées. Il s'agit de comportements hostiles ou menaçants sur Internet, que ce soit par le biais de messages, de commentaires ou de publications sur les réseaux sociaux.



Avec l'essor des réseaux sociaux et des plateformes en ligne, les élu.e.s peuvent être la cible de commentaires malveillants, de menaces ou de campagnes de désinformation. Cela peut entraîner des conséquences graves, tant sur leur bien-être personnel que sur leur capacité à exercer leurs fonctions. Afin de désamorcer ces comportements, il semble important de sensibiliser le public à ce phénomène et de promouvoir un dialogue respectueux en ligne. Les élu.e.s, tout comme tout autre citoyen, méritent d'être traités avec dignité et respect.

Des mesures peuvent être mises en place pour les protéger, comme des formations sur la gestion des réseaux sociaux et des ressources pour signaler les abus.



Dans cette dynamique, le 6 juin 2024, le projet de loi numéro 57 visant à protéger les élu.e.s a été adopté et sanctionné. Cette loi souhaite favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions, laquelle prévoit la possibilité pour un élu municipal qui, du fait qu'il est un élu, fait l'objet de propos ou de gestes qui entravent de façon abusive l'exercice de ses fonctions ou constituent une atteinte illicite à son droit à la vie privée, de demander à la Cour supérieure de prononcer une injonction pour mettre fin à cette situation. Elle rend passible d'une amende quiconque entrave l'exercice des fonctions d'un tel élu en le menaçant, en l'intimidant ou en le harcelant de façon à lui faire craindre raisonnablement pour son intégrité ou sa sécurité. Elle rend aussi passible d'une amende quiconque cause du désordre de manière à troubler de façon abusive le déroulement d'une séance du conseil d'un organisme municipal. Les recours prévus par la loi édictée peuvent être pris par l'élu concerné ou par un organisme municipal[1].

Excepté ce nouveau projet de loi, pour les élu.e.s, il semble important aussi pour toute personne subissant du cyberharcèlement de prendre certaines mesures afin de limiter l'impact émotionnel que cela pourrait avoir sur son mental et ses capacités professionnelles.

En effet, les effets du harcèlement peuvent être dévastateurs. Les victimes peuvent éprouver de l'anxiété, de la dépression, une faible estime de soi et, dans certains cas, des pensées suicidaires. Le harcèlement peut également entraîner des répercussions sur la santé physique, entraînant des troubles du sommeil, des maux de tête et d'autres problèmes de santé.



[1] <https://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-57-43-1.html>

Quelques conseils

Afin d'éviter de tomber dans ce cycle dévastateur, nous vous proposons si vous êtes victimes de cyberharcèlement de :



1. **Ne pas répondre** : Éviter de répondre aux messages de harcèlement peut parfois aider à désamorcer la situation.

2. **Bloquer et signaler** : Utiliser les outils de blocage et de signalement disponibles sur les plateformes pour empêcher l'agresseur de vous contacter.

3. **Conserver des preuves** : Garder des captures d'écran ou des enregistrements des messages ou des comportements harcelants.

4. **Parler à quelqu'un** : N'hésitez pas à en parler à un ami, un membre de la famille ou un professionnel qui peut t'aider.

5. **Consulter les ressources** : De nombreuses organisations offrent du soutien et des conseils pour les victimes de harcèlement en ligne.



Cependant, même avec ces conseils, il reste essentiel de cultiver l'empathie et la bienveillance dans nos interactions quotidiennes. Chaque personne a une histoire, et un simple geste de soutien peut faire une différence significative pour la personne qui subit ce genre de gestes indésirés .

En sensibilisant les gens à l'impact du harcèlement et en encourageant un dialogue ouvert, nous pouvons contribuer à créer un environnement où chacun se sent en sécurité et respecté. Ensemble, nous avons le pouvoir de briser le cycle du harcèlement et de promouvoir une culture de respect et d'inclusion. Cela passe par :



Sensibilisation



Communication



Intervention



Soutien

1. Sensibilisation : Éduquer les gens sur ce qu'est le harcèlement et ses conséquences est essentiel. Des programmes de sensibilisation dans les écoles et les entreprises peuvent aider à créer un environnement plus sûr.

2. Encourager la communication : Les victimes doivent se sentir en sécurité pour parler de leurs expériences. Créer des canaux de communication ouverts et accessibles est crucial.

3. Intervention : Les témoins de harcèlement doivent être encouragés à intervenir et à soutenir la victime. Cela peut faire une grande différence et aider à mettre fin au comportement abusif.

4. Ressources et soutien : Offrir des ressources, comme des lignes d'assistance ou des services de counseling, peut aider les victimes à surmonter leurs expériences et à retrouver leur confiance.



Ce magazine a pour objectif de faire un portrait assez concis du harcèlement que peuvent subir les femmes dans l'espace public et les articles proposés retracent de manière claire l'approche des différentes institutions et autrices.

Bonne lecture.





**« CHAQUE PERSONNE QUI SE DRESSE CONTRE LE
HARCÈLEMENT REDONNE DE L'ESPOIR. »**



L'hostilité en ligne : un fléau qui touche singulièrement les femmes

Mélanie Julien

Directrice de la recherche et de l'analyse au Conseil du statut de la femme

Cyberintimidation, harcèlement en ligne, commentaires haineux sur le Web... quel que soit le vocabulaire employé, on parle ici de communications en ligne motivées par des sentiments hostiles.

Les enquêtes montrent que femmes et hommes peuvent y être confrontés, mais que les premières en font plus souvent les frais. L'enjeu est tel qu'il a récemment fait l'objet d'une étude au Conseil du statut de la femme.

L'organisme, qui a pour mission de conseiller le gouvernement québécois et d'informer la population sur tout sujet lié à l'égalité entre les femmes et les hommes, y fournit une vue d'ensemble du phénomène. En voici un aperçu.



UNE FORME DE VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

L'hostilité en ligne dirigée vers des femmes est plus souvent perpétrée par des hommes et porte fréquemment sur leur apparence physique et leur sexualité. Nourrie de sexisme, voire de misogynie, elle exprime une volonté de remettre les femmes « à leur place », dans leur rôle traditionnel.

Les femmes qui véhiculent des idées féministes ou qui investissent les espaces traditionnellement masculins, comme la politique, sont d'ailleurs souvent ciblées. À preuve : 16 % des députées fédérales sondées en 2021 disent recevoir tous les jours des commentaires désobligeants en ligne, une proportion deux fois plus élevée que pour leurs collègues masculins. Les situations extrêmes, en fréquence et en gravité, concernent aussi plus souvent des femmes. Et celles qui appartiennent à un groupe minoritaire, par exemple sur le plan ethnique, sont particulièrement à risque.

Des conséquences délétères s'ensuivent, sur leur réputation, leur vie professionnelle et leur santé. Des répercussions peuvent aussi rejaillir sur l'ensemble des femmes, puisque certaines renoncent à des activités ou à des fonctions parce qu'elles redoutent ou ont ras-le-bol de cette forme de violence. Les discours tendent d'ailleurs à responsabiliser les personnes qui subissent de l'hostilité en ligne : « t'as juste à ne pas aller sur les réseaux sociaux », peut-on entendre, un peu comme on disait jadis aux femmes victimes d'un viol qu'elles avaient « juste à ne pas porter de jupe ».



QUE FAIRE ?

Certaines femmes ciblées par des contenus haineux en ligne communiquent avec leur auteur pour tenter de le raisonner. D'autres dénoncent publiquement les commentaires reçus, attirant ainsi l'attention de la twittosphère sur l'importance du respect et du civisme.

Ce partage a certes l'avantage de créer une communauté de soutien, mais il comporte un certain risque d'attiser la haine et renforce l'idée qu'il revient aux femmes de combattre ce fléau.



Les plateformes en ligne populaires comme Facebook et Instagram se sont certes dotées de politiques et règlements pour encadrer les comportements des internautes. Elles ont aussi mis en place des outils techniques pour détecter les contenus inappropriés et embauché du personnel dédié à la modération et à la gestion des plaintes. L'efficacité de ces moyens est toutefois mise en doute.

Même Google a reconnu que « les algorithmes ne savent pas toujours faire la différence entre la propagande terroriste, les vidéos sur les droits de l'homme, les discours d'incitation à la haine et les comédies provocatrices » (Google cité dans Mouketou, 2021, p. 27). Et le personnel engagé est loin d'être infallible. Facebook, par exemple, a admis qu'il arrive que le sien laisse en ligne des propos haineux ou efface du contenu jugé légitime. Un projet de loi visant à imposer aux plateformes des obligations sur les contenus qu'elles hébergent est actuellement à l'étude au Canada.

Dossier à suivre!



QUE FAIRE ?

Soulignons par ailleurs que certains actes de violence en ligne sont criminels. C'est par exemple le cas des menaces et du harcèlement qui surviennent sur les réseaux sociaux. On peut avoir l'impression que l'hostilité fait partie de la culture du Web et que notre système de justice n'a pas de prise sur le cyberspace. C'est pourtant faux !

Certes, encore peu de personnes entament un recours judiciaire pour ce genre de situations, par méconnaissance ou par crainte d'un processus lourd, mais leur nombre augmente (voir l'encadré ci-contre). Et comme c'est le cas pour tous crimes, les personnes touchées peuvent obtenir de l'aide psychosociojudiciaire par les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC).

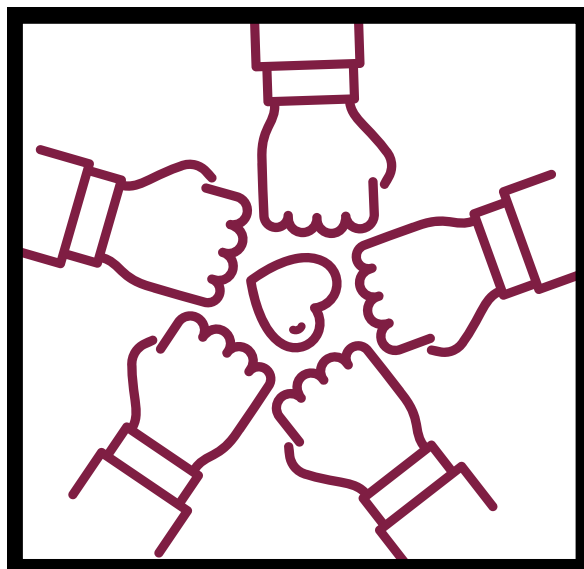


De 2015 à 2019, le nombre d'infractions criminelles déclarées par la police qui sont associées à de l'hostilité en ligne est passé d'environ 300 à 800 annuellement. Les plus fréquentes sont les menaces, le harcèlement criminel et la publication non consensuelle d'images intimes. Les femmes représentent plus de 70 % des victimes d'infractions de harcèlement criminel en ligne et de publications non consensuelles d'images intimes.

DES EFFORTS À POURSUIVRE

Une volonté de combattre l'hostilité en ligne s'observe au Québec. En témoigne notamment le Plan gouvernemental pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025. En éducation, le nouveau programme Culture et citoyenneté québécoise nourrit beaucoup d'espoir, car il doit – au nombre de ses ambitieux objectifs – permettre de « développer une utilisation responsable des médias sociaux ».

Et en politique municipale, secteur qui interpelle particulièrement le lectorat du présent magazine, plusieurs actions ont été déployées lors des élections de 2021 : l'Union des municipalités du Québec a mené une campagne invitant les conseils municipaux à adopter un modèle de nétiquette, le MAMH a lancé un plan d'action sur le respect et la civilité qui prévoyait l'offre de formations sur l'utilisation des médias sociaux et la Sûreté du Québec a mis en place un protocole d'intervention en cas d'intimidation ou de violence envers une personne élue.



DES EFFORTS À POURSUIVRE

De récentes actions législatives retiennent aussi l'attention. En effet, le gouvernement du Québec a adopté en juin dernier le projet de loi no 57 qui prévoit entre autres l'imposition d'amendes à quiconque entrave l'exercice des fonctions d'une personne élue de la scène municipale par des menaces, de l'intimidation ou du harcèlement.

De plus, le projet de loi no 73, à l'étude au moment d'écrire ces lignes, vise notamment à mettre en place un recours pour faire cesser rapidement le partage sans consentement d'images intimes.

Projet de loi no 57 - Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

Projet de loi no 73 - Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence

Ainsi se poursuit la lutte contre l'hostilité en ligne, lutte dont l'importance est capitale pour enrayer cette forme de violence envers les femmes et soutenir leur pleine participation dans toutes les sphères de la société.



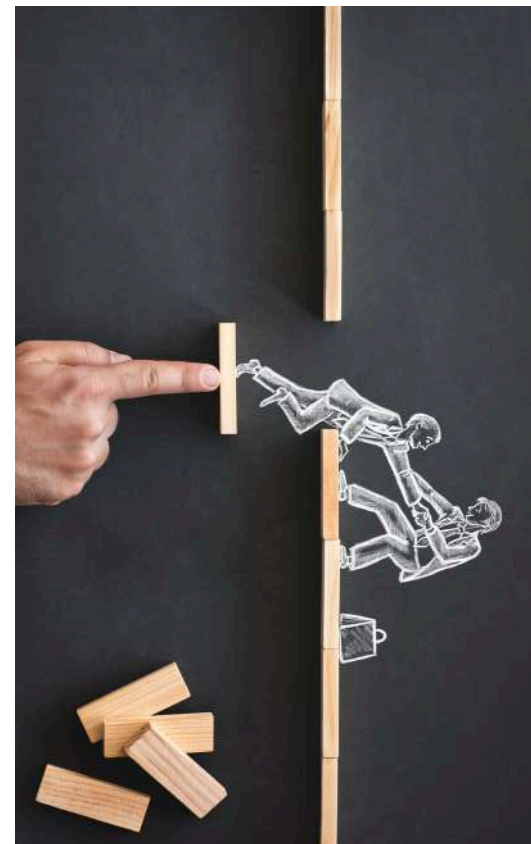


Cyberharcèlement et réseaux sociaux : Protéger les femmes en politique municipale

**Sandra Salvoni , M.Sc., CRHA,
Candidate au doctorat**

Le cyberharcèlement constitue aujourd'hui un défi majeur pour les femmes en politique municipale, qui font face à des attaques en ligne souvent intenses et discriminatoires. Ces agressions peuvent altérer leur santé mentale, éroder leur engagement et, dans certains cas, menacer leur sécurité personnelle.

Ce phénomène est d'autant plus préoccupant qu'il est parfois perçu comme une conséquence inévitable de l'engagement public. Dans cet article, nous explorons les types de cyberharcèlement auxquels les femmes en politique sont confrontées, les impacts de ces agressions, et proposons des stratégies concrètes pour protéger leur présence en ligne.



COMPRENDRE LES ENJEUX DU CYBERHARCÈLEMENT EN POLITIQUE MUNICIPALE

Une étude de 2016 menée par l'Union interparlementaire[1] a révélé que 82 % des femmes impliquées en politique dans le monde ont été victimes de violences psychologiques.

De plus, un nouveau rapport de la Fédération québécoise des municipalités[2] dépeint une augmentation des femmes élues dans des conseils municipaux, mais aussi une hausse d'élus qui disent avoir vécu du harcèlement psychologique ou encore de l'intimidation.

« Les femmes sont 20% moins susceptibles que les hommes d'utiliser l'Internet, mais 27 fois plus susceptibles d'être victimes de harcèlement ou de discours de haine en ligne, lorsqu'elles le font ».

Csaba Kőrös, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies.

[1] <https://www.ipu.org/news/news-in-brief/2022-11/violence-against-women-parliamentarians-causes-effects-solutions-0>

[2] https://fqm.ca/wpcontent/uploads/2024/09/rap_activite_2023-2024_web.pdf



COMPRENDRE LES ENJEUX DU CYBERHARCÈLEMENT EN POLITIQUE MUNICIPALE

Les impacts de ce cyberharcèlement sont nombreux : anxiété, épuisement émotionnel, perte de confiance en soi, et parfois même découragement face à la carrière politique. À ces répercussions psychologiques s'ajoute un impact professionnel majeur, puisque de telles attaques peuvent dissuader les femmes de s'impliquer activement dans la vie publique.

Effectivement, des femmes renoncent parfois à des postes en politique pour éviter ce type de violence, ce qui nuit à la représentation et à la diversité dans le débat public. En outre, l'exposition personnelle des proches et la mise en danger de la vie privée ajoutent une pression supplémentaire pour celles qui s'engagent publiquement.

Le cyberharcèlement est souvent difficile à repérer, car il se déroule à distance et peut sembler anonyme, mais ses effets sont bien réels et peuvent être dévastateurs à long terme, rendant le travail en politique de plus en plus difficile.



PRINCIPALES FORMES DE CYBERHARCÈLEMENT :

En politique, le cyberharcèlement prend de nombreuses formes, chacune conçue pour déstabiliser et décourager la femme visée, ayant ainsi des répercussions potentiellement écrasantes sur les personnes. Regardons ensemble les principales formes de cyberharcèlement :

- **Attaques personnelles :**

Celles-ci visent l'apparence ou l'identité de genre. Les commentaires dégradants ou misogynes attaquent souvent la légitimité des femmes en politique, avec des remarques du type « Les femmes n'ont pas leur place en politique. »

- **Diffamation et fausses informations :**

La diffusion de rumeurs infondées ou de citations déformées peut être utilisée pour discréditer une politicienne.

Parfois, ces rumeurs deviennent virales, amplifiant les attaques au point de nuire à la réputation de la cible.

- **Menaces et intimidations :**

Les menaces de violence physique ou morale sont fréquentes, que ce soit via des messages directs ou des publications publiques. Les harceleurs peuvent aussi recourir au « doxxing », en publiant des informations personnelles pour inciter à des représailles.

- **Harcèlement en groupe :**

Des attaques, ou « raids » coordonnés, souvent menés par des trolls, peuvent inonder les réseaux sociaux de commentaires négatifs, créant une pression psychologique intense.

Ces groupes utilisent parfois des hashtags pour amplifier leurs attaques, ce qui peut rendre la cible vulnérable à une attention indésirable et massive.



STRATÉGIES DE PROTECTION PROACTIVE CONTRE LE CYBERHARCÈLEMENT

Face à la montée du cyberharcèlement, il existe plusieurs moyens pour se protéger en ligne et renforcer sa sécurité numérique. La protection proactive est un ensemble de mesures permettant de réduire les risques de cyberharcèlement et d'assurer une présence en ligne plus sereine et sécurisée. Voici des recommandations pratiques pour les femmes en politique municipale :

I. SÉCURISATION DES COMPTES ET PARAMÉTRAGE DE LA CONFIDENTIALITÉ :

Utiliser des mots de passe forts, composés d'une combinaison de lettres, chiffres, et symboles, pour chaque compte. Idéalement, ces mots de passe doivent être stockés dans un gestionnaire sécurisé, ce qui réduit le risque d'accès non autorisé.

Authentification à deux facteurs (2FA) :

Activer la double authentification pour tous les comptes critiques, afin de rendre l'accès plus difficile pour les cybercriminels.

Paramètres de confidentialité :

En restreignant la visibilité des informations personnelles et en utilisant les options de blocage et de restriction, il est possible de mieux contrôler les interactions en ligne et éviter les attaques directes sur ses publications publiques. La visibilité des informations personnelles (comme la localisation) doit être strictement contrôlée.



STRATÉGIES DE PROTECTION PROACTIVE CONTRE LE CYBERHARCÈLEMENT

2. STRATÉGIES POUR GÉRER LES INTERACTIONS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX :

Limiter la visibilité des informations personnelles permet de réduire l'exposition aux intrusions. Par exemple, utiliser des paramètres de confidentialité avancés sur les comptes publics peut restreindre les commentaires uniquement aux abonnés approuvés.

Modération des commentaires :

Sur les pages publiques, la mise en place d'une politique de modération stricte permet de limiter les attaques. Une charte de modération peut être établie sur les pages publiques pour clarifier les règles d'interaction et rappeler aux utilisateurs l'importance du respect mutuel.

Documentation des incidents :

Conserver des preuves des attaques est essentiel pour les signaler ou entreprendre des actions juridiques. Les captures d'écran et l'enregistrement de l'heure et de la date de chaque incident sont importants pour constituer un dossier complet.



STRATÉGIES DE PROTECTION PROACTIVE CONTRE LE CYBERHARCÈLEMENT

3. RÉSEAUX DE SOUTIEN ET RESSOURCES PROFESSIONNELLES :

Au-delà de la sécurité technique, la mise en place d'un réseau de soutien est cruciale. Travailler avec des associations de lutte contre le cyberharcèlement permet d'obtenir un soutien psychologique, des conseils juridiques et une assistance pratique.

De nombreuses organisations offrent également des services spécialisés pour accompagner les femmes dans des situations d'exposition publique.

Une équipe de modération peut également être engagée pour surveiller les interactions en ligne. Une modération professionnelle offre une protection supplémentaire et permet de créer un espace sécurisé pour des échanges constructifs.



STRATÉGIES DE PROTECTION PROACTIVE CONTRE LE CYBERHARCÈLEMENT

3. RÉSEAUX DE SOUTIEN ET RESSOURCES PROFESSIONNELLES :

RÉPONDRE AUX INTERACTIONS TOXIQUES

Apprendre à réagir aux interactions toxiques sur les réseaux sociaux est essentiel pour gérer l'impact psychologique du cyberharcèlement et préserver une image professionnelle. Réagir de manière appropriée aux interactions toxiques est donc une compétence essentielle.

Il s'agit de gérer l'impact psychologique des attaques tout en conservant une image professionnelle et une présence publique crédible. Dans certains cas, ignorer les insultes gratuites est la meilleure approche pour éviter d'aggraver la situation.

En revanche, lorsqu'une critique légitime est formulée, il peut être utile de répondre calmement et de manière factuelle pour recadrer la discussion.



STRATÉGIES DE PROTECTION PROACTIVE CONTRE LE CYBERHARCÈLEMENT

3. RÉSEAUX DE SOUTIEN ET RESSOURCES PROFESSIONNELLES :

RÉPONDRE AUX INTERACTIONS TOXIQUES

Techniques de Non- Réponse :

Ignorer certaines provocations est souvent la meilleure solution, surtout lorsque les commentaires ne visent qu'à attirer une réaction.

En refusant de nourrir ces attaques, on réduit leur visibilité et leur impact potentiel.

Réponses factuelles et professionnelles :

Dans le cas de critiques constructives ou de remarques légitimes, une réponse professionnelle et factuelle peut rétablir le dialogue sans tomber dans la provocation.

Par exemple, si des questions sont soulevées sur une décision politique, on peut répondre avec des faits, en recentrant la discussion sur des éléments concrets et objectifs.

Utilisation de l'humour pour désamorcer les attaques :

L'humour peut être un outil puissant pour désamorcer certaines situations sans paraître affecté, en particulier si la personne harcelée a l'habitude d'utiliser l'autodérision dans sa communication.

Par exemple, si une remarque dévalorise la légitimité d'une femme en politique en raison de son genre, une réponse humoristique peut rappeler subtilement que la compétence n'a rien à voir avec le sexe.



STRATÉGIES DE PROTECTION PROACTIVE CONTRE LE CYBERHARCÈLEMENT

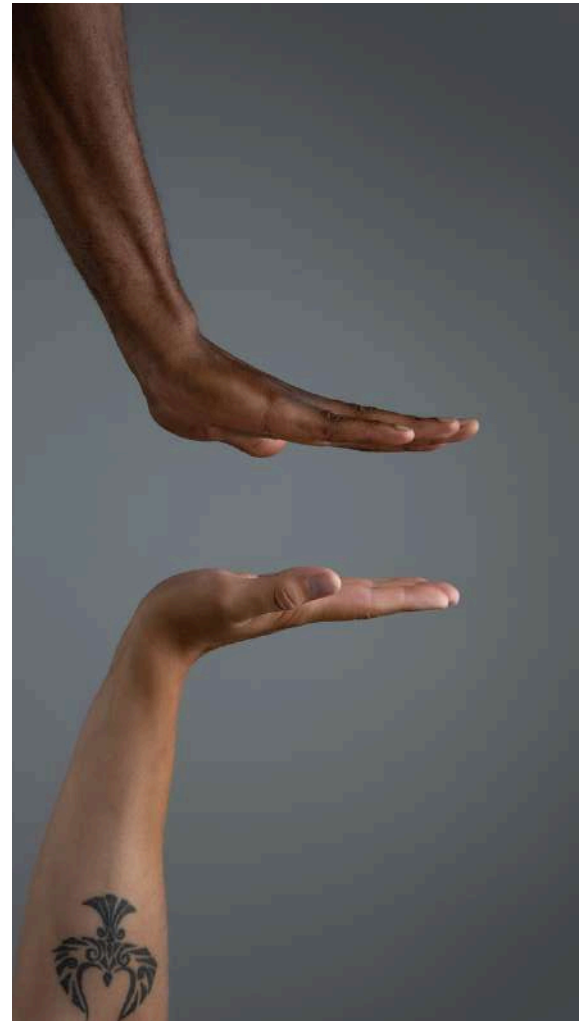
3. RÉSEAUX DE SOUTIEN ET RESSOURCES PROFESSIONNELLES :

POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO ET RÈGLES DE RESPECT :

Enfin, il est recommandé d'afficher une politique de tolérance zéro aux propos haineux sur ses réseaux, en précisant que les comportements irrespectueux seront supprimés ou modérés.

Cette politique aide à créer un environnement plus sûr pour des échanges constructifs. En affichant une politique de respect strict sur ses réseaux, il est possible de décourager les comportements toxiques.

Cette politique doit être appliquée avec rigueur, en supprimant les commentaires haineux et en rappelant régulièrement les règles de respect mutuel.



STRATÉGIES DE PROTECTION PROACTIVE CONTRE LE CYBERHARCÈLEMENT

3. RÉSEAUX DE SOUTIEN ET RESSOURCES PROFESSIONNELLES :

**RENFORCER LA
RÉSILIENCE ET
PROMOUVOIR UNE
CULTURE DE SOUTIEN**

Au-delà des stratégies de protection, il est essentiel de promouvoir la résilience émotionnelle des femmes en politique municipale. La santé mentale est primordiale dans un contexte de harcèlement constant.

Il est conseillé de pratiquer des techniques de gestion du stress, telles que la méditation, l'exercice physique régulier, ou de consulter des professionnels de la santé mentale si nécessaire est fondamental pour maintenir un équilibre dans cette profession souvent difficile.

Des programmes de coaching spécialisés peuvent également aider à développer des techniques de réponse adaptées et un état d'esprit résilient.

De plus, la solidarité entre femmes politiques peut constituer une protection contre le cyberharcèlement. En se soutenant mutuellement, les femmes peuvent partager des stratégies et des ressources pour faire face aux attaques en ligne.

Les campagnes de sensibilisation communes sur le cyberharcèlement contribuent à une culture de respect et à une meilleure compréhension du phénomène par le public.



STRATÉGIES DE PROTECTION PROACTIVE CONTRE LE CYBERHARCÈLEMENT

3. RÉSEAUX DE SOUTIEN ET RESSOURCES PROFESSIONNELLES :

RENFORCER LA RÉSILIENCE ET PROMOUVOIR UNE CULTURE DE SOUTIEN

La promotion d'une culture de respect et de tolérance en ligne est une voie pour contrer le climat de haine qui menace la diversité et l'égalité dans le débat politique.

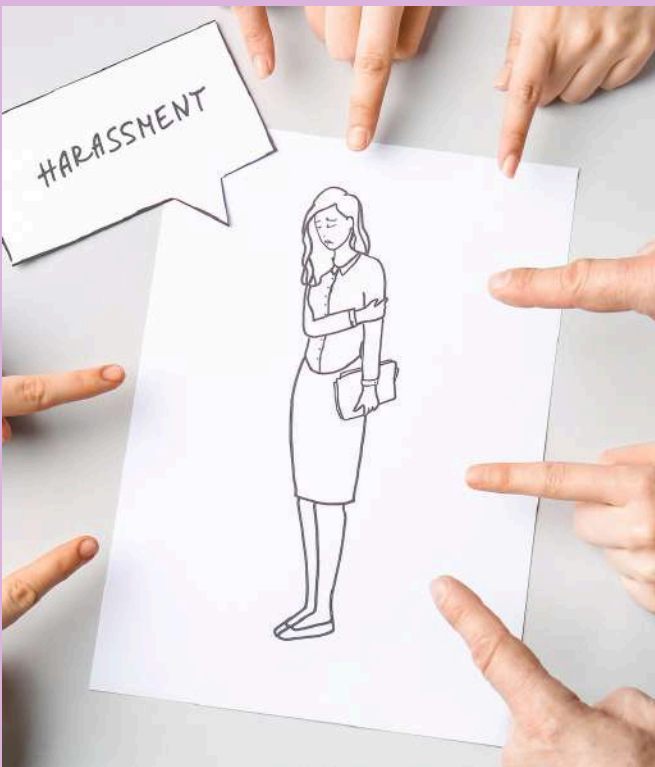
En participant à des campagnes de sensibilisation et en collaborant avec des organisations de lutte contre le cyberharcèlement, les femmes en politique peuvent encourager des normes de respect en ligne.

Ces actions renforcent le soutien public et découragent les comportements de haine.

En somme, le cyberharcèlement pose un défi sérieux aux femmes en politique municipale, menaçant leur bien-être, leur carrière et leur sécurité. En adoptant des mesures de sécurité numérique, en gérant prudemment les interactions en ligne et en cultivant une résilience émotionnelle, elles peuvent atténuer l'impact de ces agressions.

La solidarité et la sensibilisation collective sont aussi essentielles pour construire une culture de respect et de soutien. Malgré les obstacles, ces stratégies permettent aux femmes de persévérer dans leur engagement politique, affirmant ainsi leur place dans la sphère publique tout en contribuant activement à la diversité du débat politique.





« LA DIGNITÉ DE CHACUN MÉRITE D'ÊTRE PROTÉGÉE CONTRE TOUTE FORME DE HARCÈLEMENT. »



Le harcèlement de rue, un phénomène qui limite la participation citoyenne et politique



Annie Métivier Hudon

Chargée du projet Rues sans peur chez Accès transports viables

Les espaces publics qui composent nos villes et villages sont vécus, traversés et occupés de manière différente par chacune et chacun, particulièrement au regard du sentiment de sécurité qui y est ressenti.

Comme d'autres avant nous (voir les travaux du Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal), Accès transports viables s'est intéressé au phénomène, cette fois-ci dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Les résultats ? Le harcèlement de rue et le sentiment d'insécurité touchent une partie importante de la population, particulièrement certaines populations plus vulnérables, et ces expériences ont des impacts concrets sur leurs déplacements et leur participation politique.

Cependant, des solutions existent pour augmenter leur sentiment de sécurité, notamment à travers l'aménagement du territoire.



D'octobre 2023 à novembre 2024, Accès transports viables a mené une recherche-action sur le phénomène à travers la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches. Pour mieux comprendre comment le harcèlement de rue se produit et comment le sentiment d'insécurité affecte les personnes qui le vivent, nous avons sondé un total de 619 personnes à travers 10 groupes de discussion tenus avec des populations cibles, 9 marches exploratoires dans différents quartiers et un questionnaire en ligne. La firme Léger Marketing a aussi été mandatée pour réaliser un sondage représentatif.



Des participantes notent leurs impressions sur le sentiment de sécurité ou d'insécurité que leur procure l'environnement lors d'une marche exploratoire

Crédit photo: Accès transports viables

Les données du sondage Léger ont révélé que, dans la grande région de Québec (RMR), 64% des femmes et 58% des hommes ont déjà été victimes de harcèlement de rue[1] au courant de leur vie. Dans les régions de la Capitale-Nationale (CN) et de la Chaudière-Appalaches (CA), les formes de harcèlement de rue qui nous ont été rapportées par le plus de personnes répondantes sont, en ordre d'importance: les remarques à caractère sexuel, la traque, les insultes, les regards insistants et les questions ou remarques intrusives ou dégradantes.



LE HARCÈLEMENT DE RUE NE TOUCHE PAS TOUT LE MONDE DE LA MÊME FAÇON

Comme d'autres spécialistes qui se sont penchés sur la question (le CÉAF, notamment), nous entendons le harcèlement de rue[1] comme la manifestation de violences inhérentes aux systèmes d'oppression que sont le patriarcat, l'hétérosexisme, le cisgenrisme, le racisme, le colonialisme, l'âgisme, le capacitisme, l'adultisme et le capitalisme.

Les personnes qui sont discriminées par ces axes d'oppression sont ainsi plus à risque de vivre du harcèlement de rue.

Notre recherche a démontré que, dans les régions de la CN et de la CA, les personnes qui sont les plus à risque de vivre du harcèlement de rue sont les femmes, les jeunes femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes racisées, les personnes de la diversité sexuelle et les personnes avec un faible revenu.

Afin de bien saisir et d'élaborer des réponses adaptées à la diversité de ces expériences, les instances ayant des leviers pour contrer le phénomène, comme les municipalités, se doivent donc d'enfiler les lunettes de l'intersectionnalité et d'intégrer les processus d'analyse différenciés selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) dans la conception des solutions.



LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ PEUT AVOIR DES CONSÉQUENCES IMPORTANTES SUR LES DÉPLACEMENTS

Le sentiment d'insécurité[2] peut aussi avoir un impact sur les déplacements. Les données du sondage Léger ont démontré que, dans la grande région de Québec (RMR), 34% des femmes et 10% des hommes ont un sentiment de sécurité faible durant leurs déplacements à pied, le soir, dans leur propre quartier.

Être victime de harcèlement de rue a des impacts concrets sur le sentiment de sécurité: les personnes ayant vécu un ou plusieurs épisodes de harcèlement de rue sont près de deux fois plus nombreuses à avoir un sentiment de sécurité faible durant leurs déplacements à pied, le soir, dans leur propre quartier (54% des femmes et 20% des hommes).

Proportion de la population résidente de la grande région de Québec (RMR) ayant vécu des conséquences sur leur bien-être après avoir été victime de harcèlement de rue

	Femmes	Hommes
Sentiment d'insécurité accru dans un ou des espaces publics	18%	7%
Anxiété	17%	11%
Diminution de l'estime personnelle	17%	10%
Perte de confiance envers les inconnus-es	15%	7%
Dépression	5%	2%
Syndrome de stress post-traumatique	5%	2%
Blessure physique	2%	3%



LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ PEUT AVOIR DES CONSÉQUENCES IMPORTANTES SUR LES DÉPLACEMENTS



Le fait d'avoir déjà été victime de harcèlement de rue peut avoir des impacts concrets sur le bien-être de personnes qui en sont victimes. Les conséquences répertoriées dans le cadre de notre recherche incluent l'augmentation du sentiment d'insécurité dans les espaces publics, l'anxiété, la diminution de l'estime personnelle ou une perte de confiance envers les personnes inconnues.

Avoir déjà été victime de harcèlement de rue et ressentir de l'insécurité dans ses déplacements peut aussi avoir des impacts concrets sur la mobilité et sur la capacité à s'approprier les espaces publics. Notre recherche a démontré que, dans la grande région de Québec (RMR), 22% des femmes et 12% des hommes se sont déjà empêchés de se déplacer au moins une fois dans les cinq dernières années par crainte de vivre du harcèlement de rue.

Chez les personnes ayant vécu un ou plusieurs épisodes de harcèlement de rue, ce taux est plus de trois fois plus élevé (75% chez les femmes et 55% chez les hommes). Ce confinement forcé peut entraîner un isolement social et diminuer la capacité des personnes qui en sont victimes à répondre à leurs droits fondamentaux, comme se nourrir, se loger, se soigner, s'éduquer ou travailler.

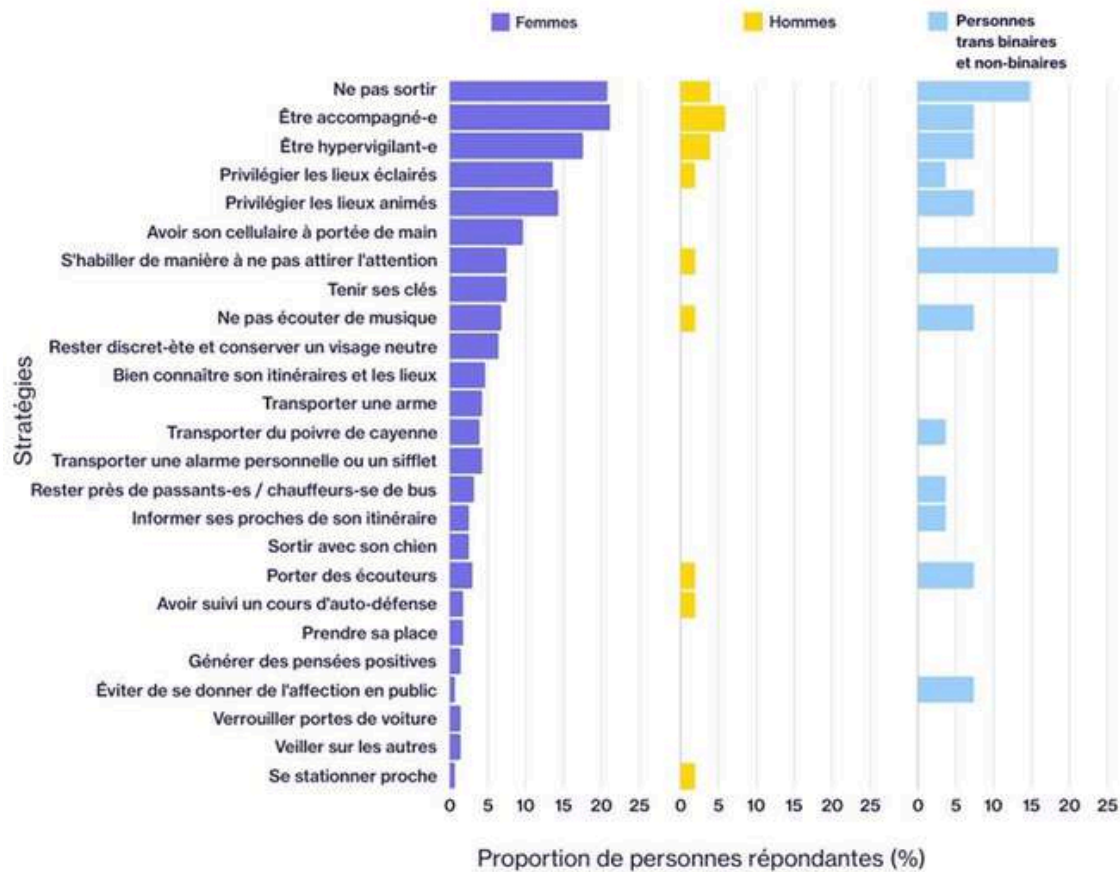
Il peut aussi confiner les personnes victimes aux espaces privés et, par le fait même, limiter leur participation aux activités citoyennes et politiques. Ce faisant, le phénomène contribue à restreindre leur place dans les sphères publiques, souvent siège de prise de décisions politiques, économiques ou sociales, et donc à affaiblir leur voix lorsqu'il s'agit de prendre des décisions qui ont des répercussions sur la société.



LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ PEUT AVOIR DES CONSÉQUENCES IMPORTANTES SUR LES DÉPLACEMENTS



Stratégies mises en place par les personnes répondantes pour se sentir en sécurité



DONNÉES ISSUES DE L'ENQUÊTE TERRAIN MENÉE PAR ACCÈS TRANSPORTS VIABLES EN 2023-2024

Notre recherche a aussi démontré que plusieurs stratégies sont mobilisées par les personnes répondantes pour se sentir plus en sécurité dans leurs déplacements, comme de sortir accompagné-e, être en situation d'hypervigilance, privilégier les lieux animés et éclairés, avoir un téléphone cellulaire à portée de main et s'habiller de manière à ne pas attirer l'attention. Certains modes de transports sont aussi privilégiés, comme la voiture et le transport en commun. Plusieurs de ces stratégies ne sont par ailleurs pas accessibles à tout le monde en raison de la charge monétaire, temporelle ou énergétique qu'elles impliquent.



LES SOLUTIONS POUR UNE VILLE OÙ TOUT LE MONDE SE SENT EN SÉCURITÉ

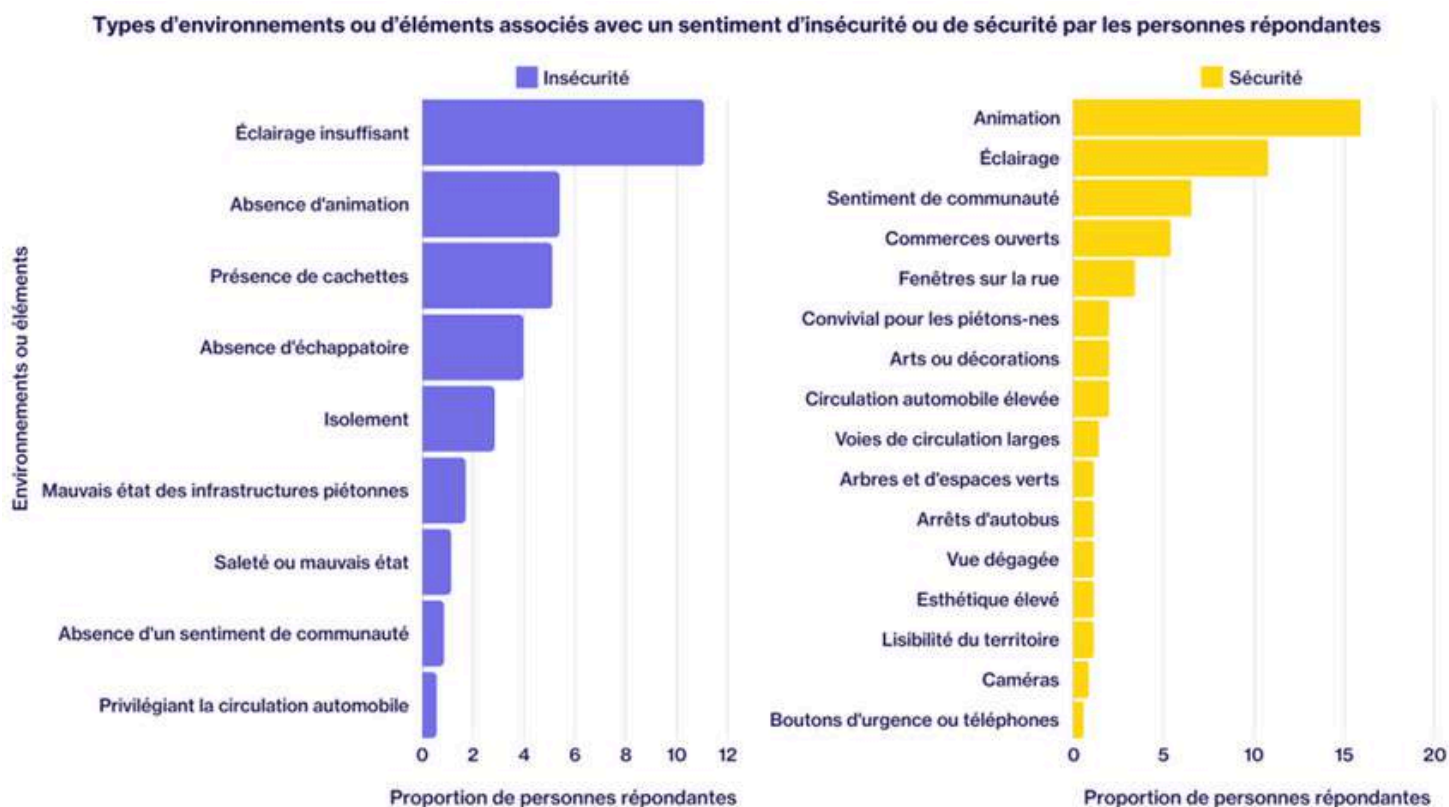
Afin de tendre vers une société plus équitable, il importe d'assumer une prise en charge collective de l'enjeu du sentiment d'insécurité. Le transport constitue un aspect structurant de la vie, et donc un vecteur important de l'autonomisation économique, de l'inclusion sociale et de la participation citoyenne et politique des personnes. Rappelons aussi que l'exercice de nos droits fondamentaux, comme le droit au travail, le droit au logement, le droit à la santé, le droit à l'éducation ou le droit à la libre association dépendent du respect du droit à la mobilité. L'accès à la mobilité doit être garanti à tout le monde!

Heureusement, plusieurs solutions existent afin d'améliorer le sentiment de sécurité et d'enrayer le harcèlement de rue. Pour ce faire, les municipalités ont un grand rôle à jouer, notamment par l'aménagement du territoire. Notre recherche a démontré que des environnements animés, bien éclairés, où il y a un sentiment de communauté ainsi que des commerces ouverts et des fenêtres donnant sur la rue, augmentent le sentiment de sécurité. Au contraire, des environnements faiblement éclairés, peu animés, où il y a présence de cachettes, absence d'échappatoires, qui sont isolés ou dont les infrastructures piétonnières sont en mauvais état diminuent le sentiment de sécurité.



LES SOLUTIONS POUR UNE VILLE OÙ TOUT LE MONDE SE SENT EN SÉCURITÉ

Les municipalités ayant les leviers urbanistiques pour privilégier les aménagements sécurisants et réaménager les environnements insécurisants, elles ont un rôle essentiel à jouer pour l'amélioration du sentiment de sécurité sur leur territoire.



DONNÉES ISSUES DE L'ENQUÊTE TERRAIN MENÉE PAR ACCÈS TRANSPORTS VIABLES EN 2023-2024.

[1] Le harcèlement de rue est défini comme une forme de violence commise par une personne inconnue sous la forme de propos ou comportements à la fois intrusifs, dégradants et non-sollicités dans un lieu public (la rue, un parc, un autobus, un bar, un centre commercial, etc.). Définition du CÉAF.

[2] Nous définissons le sentiment d'insécurité comme une émotion créée par le jugement du niveau de sécurité offert par un environnement en fonction de notre propre vulnérabilité. Ce jugement découle d'un imaginaire personnel construit et entretenu par l'éducation, la socialisation, les images véhiculées dans l'espace public et les expériences personnelles, notamment celles vécues par les proches, dont on a été témoins et vécues soi-même.



LES SOLUTIONS POUR UNE VILLE OÙ TOUT LE MONDE SE SENT EN SÉCURITÉ

Afin d'enrayer le harcèlement de rue, il importe aussi de prendre collectivement la charge de le dénoncer, d'éduquer la population à son sujet et de cesser de le banaliser.

Il importe aussi de partager les outils pour le faire, comme l'ADS+, au sein des sphères politiques, professionnelles et citoyennes.

Enfin, il importe de lutter contre les axes d'oppression qui en sont la source, et donc de se mobiliser pour une société féministe, anti-transphobe, anti-raciste, anti-colonialiste, anti-capacitiste et anti-classiste.



Pour en savoir plus sur le projet et accéder au rapport complet, rendez-vous sur notre site web:

<https://transportsviables.org/projets/harcelement-de-rue>

Le projet est aussi sur Instagram ([rues.sans.peur](https://www.instagram.com/rues.sans.peur)) et sur Facebook ([Femmes et mobilité](https://www.facebook.com/Femmes.et.mobilite))





**« CHAQUE PERSONNE QUI SE DRESSE CONTRE LE
HARCÈLEMENT REDONNE DE L'ESPOIR. »**



10 conseils pour faire face au cyberharcèlement en politique municipale



Alicia Despins
Conseillère municipale de
Vanier-Dubergé
Présidente de l'arrondissement
Les Rivières

Élue à la Ville de Québec depuis 2017, je suis bien placée pour savoir qu'être femme en politique aujourd'hui, c'est parfois affronter des défis bien au-delà des enjeux municipaux.

Le cyberharcèlement est devenu un problème grandissant, surtout pour les femmes engagées en politique. La montée des médias sociaux et des plateformes numériques offre des espaces d'échange essentiels mais elle peut aussi exposer à des attaques violentes.

En effet, selon la Fédération québécoise des municipalités (FQM), les situations de harcèlement et d'intimidation en politique municipale ont augmenté de 28 % en 2017 à 39 % en 2023, et ce sont les femmes qui sont le plus à risque de subir du harcèlement.

En effet, 63 % des élues déclarent avoir été victimes de violence verbale pendant leur mandat, et 53 % rapportent des menaces ou de l'intimidation selon un sondage LÉGER.



À travers ma propre expérience, mais également grâce à de riches échanges avec d'autres femmes engagées, j'ai compilé dix conseils pratiques que je partage auprès de femmes élues ou candidates afin de les aider à se protéger et à mieux gérer cette pression numérique.

Sans être des règles absolues, ces conseils peuvent être ajustés pour convenir à la plupart des contextes politiques et des plateformes numériques.

1. Limitez l'accès aux réseaux sociaux aux heures de travail

Tout d'abord, une règle de base pour vous aider à conserver un équilibre qui s'avère souvent tout aussi précaire qu'essentiel : réservez la consultation de vos notifications et des messages privés de vos comptes professionnels aux heures de travail seulement. Cette routine permet de séparer vie personnelle et vie professionnelle et d'éviter de subir des stress liés à des critiques ou des échanges corsés le soir et les fins de semaine.

Ce truc fait également des miracles pour le sommeil!

2. Déléguez la consultation des messages en période de tension

Lors des périodes plus intenses – campagne électorale ou décisions controversées – déléguez la gestion des messages reçus. Un membre de votre équipe ou de votre entourage peut filtrer les messages pour vous. Vous pourriez demander à cette personne de vous faire parvenir les demandes ainsi que les commentaires respectueux des citoyens et des citoyennes tout en supprimant les commentaires qui sont inappropriés. Cette stratégie vise à vous aider lors de courtes périodes où votre énergie est précieuse et doit être préservée.

Un flux important de commentaires irrespectueux peut entraîner des conséquences importantes sur votre moral. Rappelez-vous que vous n'avez pas à vous imposer de lire des insultes, menaces ou commentaires inacceptables.



3. Gardez une distance émotionnelle avec les réseaux sociaux

Je sais pertinemment que c'est plus facile à dire qu'à faire, mais il est toujours utile de rappeler l'importance de ne pas se laisser happer par les opinions négatives, qui visent souvent à vous décourager. Rappelons que le cyberharcèlement en politique, selon l'Union interparlementaire, a pour objectif d'empêcher les femmes d'exercer leurs droits politiques et nuit, par la bande, à la légitimité des institutions démocratiques. Garder une distance avec les médias sociaux permet de lutter contre ce phénomène.

4. Affichez une netiquette claire et concise

Publiez une charte de comportement (ou netiquette) sur vos pages officielles, indiquant les règles de respect attendues. Par exemple, la netiquette peut prévenir des commentaires sexistes ou discriminatoires, les plus fréquents dans les attaques contre les femmes. Vous pourriez également aviser quelles seront les conséquences pour de tels comportements (les commentaires seront masqués/supprimés, la personne sera avertie/bloquée, etc.). N'hésitez pas à vous inspirer de netiquettes existantes pour créer celle qui correspond à vos besoins.



5. Masquez ou supprimez les commentaires irrespectueux

Ceci est souvent tabou car associé à tort à une entrave à la liberté d'expression, mais il est important de ne pas accepter les commentaires ou comportements qui dépassent les bornes. N'ayez pas de gêne à les masquer, les supprimer ou à bloquer ceux et celles qui les partagent. Cela peut aider à maintenir un espace numérique sûr. Le gouvernement du Québec définit le cyberharcèlement comme une forme de harcèlement psychologique. Ce n'est pas anodin et ça exige des mesures conséquentes.

6. N'entrez pas dans des débats stériles

Évitez les échanges voués à l'impasse. Une fois que la question a été répondue, vous pouvez considérer que votre travail est fait. Les échanges qui s'éternisent escaladent trop souvent.



7. Apprenez à reconnaître les commentaires constructifs des attaques personnelles

La critique constructive peut être utile pour évoluer, alors que l'attaque personnelle ne mérite pas d'y investir votre énergie. Tant que cela est fait dans le respect, les commentaires critiques, les commentaires en opposition à un projet ou à une décision ou les questions d'individus qui sont sur leurs gardes ne constituent pas de prime à bord des commentaires irrespectueux. En cas de doute, n'hésitez pas à demander l'opinion franche d'un collègue ou d'un proche.

8. Prenez des pauses régulières des médias sociaux

En cas d'écoeurement aigue liée aux médias sociaux, prendre une pause est parfois la meilleure des solutions pour recharger vos batteries. Les données révèlent que le cyberharcèlement impacte la vie personnelle des femmes élues, générant également de l'insécurité et des répercussions sur leur entourage. Un petit « break » de quelques jours peut parfois faire toute la différence.



9. Ne pas hésiter à signaler ce qui doit l'être

Si un message ou une interaction en ligne va au-delà de l'insulte pour devenir une menace explicite, du harcèlement intense ou un contenu qui vous met réellement en danger, n'hésitez pas à signaler l'incident à la police. La sécurité est prioritaire et de tels actes peuvent constituer des infractions criminelles. En signalant ces situations, vous contribuez à sensibiliser les forces de l'ordre à l'ampleur du cyberharcèlement envers les élues et envoyez un message clair que ces comportements ne seront pas tolérés. Des ressources comme la Sûreté du Québec ou des lignes d'aide spécialisées peuvent vous offrir un accompagnement et un soutien juridique, vous permettant ainsi de réagir adéquatement à ces menaces.

10. Soutenez-vous mutuellement entre femmes élues

La solidarité entre élues est essentielle. S'entourer d'autres femmes partageant des expériences similaires peut offrir un soutien précieux face aux défis du cyberharcèlement. Les réseaux de solidarité entre élues, comme ceux qui existent déjà dans certaines régions du Québec, permettent de créer des liens, d'échanger des astuces pour mieux gérer la pression et de se sentir moins seule face aux attaques. Partager des stratégies et se soutenir mutuellement renforce la résilience de chacune et crée un environnement où l'entraide devient un rempart collectif contre les comportements toxiques en ligne. Cette solidarité contribue à construire une communauté de femmes plus fortes et plus déterminées dans l'arène politique.



Tentez de savoir sincèrement si vos collègues se portent bien et n'hésitez pas à faire appel à elles si vous en ressentez le besoin!

Ces conseils, mis en pratique au quotidien, peuvent aider à mieux naviguer les défis du cyberharcèlement et à préserver un équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Bien que le cyberharcèlement et les comportements agressifs en ligne soient des réalités auxquelles les femmes en politique peuvent faire face, il est tout de même essentiel de rappeler qu'ils demeurent des exceptions.

La majorité des échanges avec les citoyens et les citoyennes sont respectueux et constructifs. S'impliquer en politique municipale est une expérience riche et valorisante, où votre voix peut véritablement faire une différence dans votre communauté. Avec les bons outils et des stratégies bien établies, il est possible de naviguer ces défis avec confiance et sérénité.

Ne laissez pas ces obstacles vous en dissuader : la politique a besoin de femmes engagées et résilientes pour renforcer notre démocratie !





« UNE PAROLE CONTRE LE HARCÈLEMENT PEUT ÊTRE UN CRI DE LIBERTÉ POUR QUELQU'UN. »



LES VOIES DE RECOURS EN MATIÈRE DE CYBERHARCLÈMENT.



Me Magali Durig
Avocate, médiatrice et
enquêteuse accréditée

Que faire face au cyberharcèlement ?

Le harcèlement n'est pas un phénomène nouveau. Néanmoins, avec l'utilisation croissante des technologies numériques : réseaux sociaux, sites Web, messageries (courriels, textos), etc. ; le harcèlement a pris un nouveau visage : le cyberharcèlement.

Les femmes impliquées en politiques, en raison notamment de leur rôle public et de leur genre, sont souvent prises pour cible par cette forme de harcèlement. On le sait, ce type de violence peut entraîner des conséquences sérieuses sur la carrière, la santé physique et mentale et la sécurité de la personne victime et/ou de son entourage.

Fort heureusement, plusieurs voies de recours existent pour aider les personnes qui en sont victimes. En voici, les principales : du côté pénal, du civil et à la commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.



Du côté du pénal

Le **harcèlement criminel** incluant le cyberharcèlement constitue un crime lorsqu'il répond aux critères prévus au **Code criminel**.

Voici quelques exemples de gestes considérés comme des infractions au Code criminel pouvant faire l'objet d'accusations :

- la transmission de courriels non sollicités ou menaçants ;
- la transmission délibérée de virus par courrier électronique ;
- la propagation de rumeurs ;
- la transmission en ligne de propos diffamatoires ou négatifs ;
- la transmission de contenu pornographique ou autre contenu à caractère offensant ;
- L'incitation à la haine ;
- Le fait de conseiller le suicide, etc.



Le cas échéant, après un procès criminel, lorsqu'une personne est condamnée pour harcèlement criminel, elle est passible d'une peine d'emprisonnement maximale de 10 ans.

Pour connaître le déroulement d'un procès criminel, vous pouvez consulter cet article d'Éducaloi.



Du côté du civil

Il est également possible d'intenter des recours en matière civils comme :

un recours en responsabilité civile,
et ce, sans qu'un crime au sens du Code criminel n'ait été commis. Le cas échéant, un procès au civil pourrait permettre de recevoir notamment des dédommagements ou indemnités monétaires pour compenser les dommages vécus.

un recours en diffamation et atteinte à la réputation :

Même si l'auteur.e de propos diffamatoires dit la vérité, il pourrait être tenu.e responsable des dommages causés. En effet, le droit à l'honneur et à la réputation sont des droits fondamentaux.

une demande d'injonction :

ce recours vise à faire cesser une personne d'avoir un comportement qui nuit ou pourrait nuire.

Ainsi, la personne visée par une injonction pourrait se voir empêcher de publier ou obliger de retirer une publication qui porte atteinte à la réputation d'une personne.

Pour savoir comment demander une ordonnance de protection en matière civile, consultez le site de Justice Québec.



Du côté du civil

Il faut préciser que le recours au civil n'empêche pas un recours au pénal. Par exemple, si le comportement reproché au civil correspond à la définition d'un crime au sens du Code criminel alors, il pourrait y avoir un procès civil et un procès criminel pour ce même comportement.

Du côté de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

Le harcèlement discriminatoire comme celui basé sur le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la race, est interdit par la Charte des droits et libertés de la personne.

Toute personne qui pense en être victime peut déposer une plainte gratuitement auprès de la CDJP.

Pour plus d'information sur le harcèlement discriminatoire et la CDPDJ, consultez leur site.



Du côté des modes alternatifs de résolution conflits

Parfois, une personne ne souhaite pas aller en procès, et ce, pour diverses raisons.

Ainsi, les réseaux de justice alternative **Équijustice** et certains membres de l'**Association des organismes de justice alternative du Québec (ASSOJAQ)** offrent notamment des services de médiation afin de pouvoir échanger dans un lieu sécuritaire avec des médiateur.rice.s professionnel.le.s.

La médiation permet aux parties de trouver ensemble des solutions adaptées à leurs intérêts et à leurs besoins.

Du côté des plateformes en ligne

Les plateformes en ligne (Facebook, Tik Tok, Snapchat, etc.), sont généralement dotées de règles et d'outils visant à encadrer les comportements des personnes utilisatrices et les contenus diffusés.

Toute personne peut signaler et/ou bloquer des contenus ou comportements préjudiciables à l'administration des plateformes.

Pour plus d'information, consultez la section appropriée sur la plateforme en question.



En conclusion, quelle que soit la voie choisie, il est important de rappeler que vous n'êtes pas seul.e !

Si vous vivez une situation de cyberharcèlement, n'hésitez pas à en parler. Le Réseau Femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale est là pour vous.

Pour aller plus loin :

Étude : l'hostilité en ligne envers les femmes, du Conseil du Statut de la femme, 2022

Le gouvernement du Canada dépose un projet de loi pour lutter contre le contenu préjudiciable en ligne, y compris l'exploitation sexuelle des enfants



Le présent article n'équivaut pas à des conseils juridiques, ne contient pas une liste exhaustive des recours possibles en matière de cyberharcèlement et ne remplace aucunement les services d'un.e avocat.e.



Conseil d'administration 2024-2025

Manon Therrien
Présidente
Siège 2
Agglomération de
Québec



Imelda Njiki
Administratrice
Siège 6
MRC de l'Est



Alicia Despins
Administratrice
Siège 3
Agglomération de Québec

Léonie Mandang
Vice-présidente
Siège 5
MRC DE L'OUEST

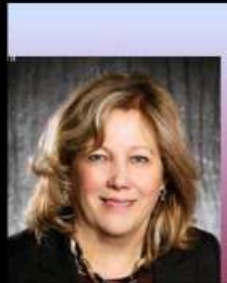
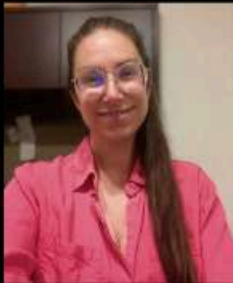


Natalia Petlina
Administratrice
Siège 7
Mrc de l'Est

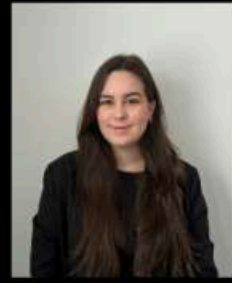


Magali Durig
Administratrice
Siège 8
MRC de l'Est

Pascale Bouffard
Trésorière
Siège 1
Agglomération de
Québec



Louise Brunet
Administratrice
Siège 4
MRC de l'Ouest



Marie-Eve Caron
Administratrice
Siège 9
MRC de l'Ouest

Êtes vous membres de notre Réseau?

Devenez membres de notre Réseau ou renouvelez votre membership et aidez nous à poursuivre notre mission d'accompagner des femmes vers des postes décisionnels au sein du monde municipal!

Les membres sont à la base même du Réseau. Elles en constituent la force. Leur implication est indispensable au bon fonctionnement du Réseau.

POUR VOUS IMPLIQUER ET VOUS INFORMER SUR NOS ACTIVITÉS:

<http://femmespolitique.net/index.php?id=25>
rfemmespolitique@gmail.com
[418-265-9678](tel:418-265-9678)



Partenaires et donateurs

Secrétariat
à la condition
féminine

Québec 

Notre projet (cyber) harcèlement est réalisé grâce à l'appui financier du SCF. Nous les en remercions.



Je m'**implique**
dans **ma**
municipalité.



Secrétariat
à la condition
féminine

Québec 

**(CYBER)
HARCÈLEMENT**

Un frein pour l'implication
des femmes en politique
municipale



Femmespolitique.net



Secrétariat
à la condition
féminine

Québec 

Je m'**implique** dans
ma municipalité.

PRÉVENTION • SOUTIEN
LUTTE CONTRE LE
CYBER HARCÈLEMENT



Femmespolitique.net

